

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Bourg-en-Bresse

Introduction

Notre association, Bourg Nature Environnement, milite depuis 1994 pour la promotion à Bourg en Bresse des modes actifs de déplacements, et plus spécialement de tout ce qui peut favoriser le développement de l'utilisation de la bicyclette.

Votre liste est candidate aux prochaines élections municipales : merci de lire notre manifeste et de bien vouloir répondre à quelques propositions en complément du questionnaire que nous vous avons fait parvenir par mail.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : par exemple gare SNCF à Hôpital Fleyriat ou encore gare SNCF à la Voie Verte "la Traverse" à Attignat.

Les cyclistes qui arrivent en train à Bourg-en-Bresse avec leur vélo ne trouvent pas de panneaux "vélo" d'itinéraires cyclables jalonnés.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°2 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Aujourd'hui les automobilistes peuvent traverser Bourg-en-Bresse et le centre-ville en voiture, ce qui ne favorise pas la circulation des piétons et des cyclistes. Il faut repenser le plan de circulation pour supprimer cette possibilité, et ajouter des limitations à 30 km/h (par exemple l'avenue du Mail) pour favoriser l'usage du vélo par les novices et les familles. La création de nouvelles zones de rencontre (par exemple quai Groboz) favoriserait aussi le partage de la rue en ville.

Action n°3 :

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Dans les points négatifs 2019 du Baromètre des Villes Cyclables ressort le fait de ne pouvoir circuler à vélo sur les grands axes. Le boulevard Maréchal Leclerc a vu la création d'un couloir bus-vélos au détriment d'une voie auto. Pour les axes sans circulation de bus (exemple boulevard Victor Hugo ou boulevard Saint Nicolas), une des deux voies pourrait être transformée en piste cyclable en site propre (séparée des voitures et des piétons).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°4 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Aujourd'hui des véhicules parfois trop larges (camionnettes) peuvent stationner juste devant l'amorce d'un passage piéton, ce qui masque l'arrivée de piétons aux conducteurs qui arrivent pour franchir le passage.

Action n°5 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de

remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Aujourd'hui le "bonus vélo" de l'État ne peut être attribué que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale. Or la ville de Bourg-en-Bresse ne propose même pas une petite aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, aide qui pourrait être complétée par l'État selon la règle suivante :

- le montant de l'aide d'État ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale ;*
- le montant des 2 aides cumulées ne peut être supérieur à 20 % du coût d'acquisition ou 200 €.*

Promouvoir une culture vélo

Action n°6 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable
Beaucoup de cyclistes à Bourg-en-Bresse se trouvent chaque jour confrontés à un véhicule qui stationne sur les aménagements cyclables, annihilant d'un coup tous les investissements faits dans cette rue pour faciliter la circulation des vélos en toute sécurité. Un bel exemple les jours de marché avec l'avenue Maginot, où de nombreuses voitures stationnent sur le trottoir vers Bourg Habitat, obligeant les piétons à marcher sur la piste cyclable toute neuve! Et bloquant ainsi la circulation des cyclistes !! Quant aux forces de l'ordre municipales, sollicitées par téléphone, elles arrivent ou trop tard ou jamais....